

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le quinze décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 09 décembre 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BUSSLER-MUELA Patrick- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTES EXCUSÉES : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise

ABSENTS : M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise-

POUVOIRS : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Mme HUGUET Evelyne à M. DAVID Gérard

Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D155 : Travaux d'assainissement- Programme 2014

Une consultation d'entreprises a été lancée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP) concernant les travaux d'assainissement, Programme 2014, comprenant :

Tranche ferme :

- Changement de canalisation entre le Champ Roncy et la station d'épuration :
estimation : 213 496,00 € H.T.
- Installation d'un débitmètre au Rhodoir : estimation : 17 075,00 € H.T.
- Extension du réseau à la rue du Stade : estimation : 17 891,00 € H.T.
- Extension du réseau au Grand Baud : estimation : 33 188,00 € H.T.

=====
Total tranche ferme 281 650,00 € H.T.

Tranche conditionnelle :

- Extension du réseau à La Garenne : estimation : 61 034,00 € H.T.

Cinq entreprises ont répondu à la consultation ce qui a donné les résultats suivants :

Entreprises	TOTAL H.T.
SBCEA/STURNO	283 378,00 €
DEHE TP	370 951,00 €
SPAC	515 152,50 €
SBTP	388 372,00 €
Presqu'île Environnement	379 589,50 €

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le mercredi 3 décembre 2014 et s'est réunie à nouveau le 10 décembre 2014 pour retenir l'entreprise la mieux-disante.

A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur l'attribution du marché et à autoriser le Maire à signer le marché.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA),

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis en date du 3 décembre 2014,

- Décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise **SBCEA/STURNO** pour un montant total de **283 378 H.T.** dont tranche ferme : **222 323 €H.T.** et tranche conditionnelle : **61 055 € H.T.**
- Autorise le Maire à signer le marché.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Signature of Alain Guihard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20141215-2014D155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014

Publication : 18/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.